Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260309-CP2026_153-DE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation donnée
par le Conseil Municipal du 11 juin 2020
(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Travaux de déconstruction sélective, désamiantage et sécurisation des anciennes halles Garnier à Redon - MP 2025-16

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 alinéa 4,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de compétences au Maire,

DÉCIDE :

ARTICLE 1er : Le marché relatif aux travaux de déconstruction sélective, désamiantage et sécurisation des anciennes halles Garnier à Redon est attribué à :

Lot n° 1 – Désamiantage / déconstruction / dépollution / voirie VRD / maçonnerie
EPC DEMOSTEN (44520 Segré en Anjou Bleu) pour un montant de 1 017 494 € HT décomposé comme suit :

- 972 800 € HT correspondant au montant HT de la solution de base après négociation,
- 44 694 € HT correspondant à la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) HT.

Lot n° 2 – Charpente métallique (ossature futur bardage - renforcements structure) / bardage
ALPHAMETAL (35400 Saint-Malo) pour un montant de 340 000 € HT correspondant au montant HT de la solution de baseaprès négociation.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité.

À Redon, le 9 mars 2026

Pour le Maire,
Louis Le Coz
Maire-Adjoint
Chargé de la Commande Publique
(Signé électroniquement)